

Corinne Tessier et Guillaume Bouthié  
Le Grau  
662330 Serralongue  
06 02 37 08 61 – 06 18 41 84 94

Serralongue, le 26 août 2024

A l'attention de :  
La directrice académique des services de  
l'éducation nationale des Pyrénées Orientales

Copie à :  
Monsieur Le Maire de Serralongue  
Monsieur le directeur de l'école de Serralongue

**Objet : Entrée officielle en désobéissance civile**

Madame,

Notre fils Samuel Bouthié est instruit en famille depuis novembre 2020 et nous avons toujours obtenu des résultats positifs et encourageants aux contrôles obligatoires effectués par vos services.

Samuel a exprimé le souhait de continuer l'IEF l'année prochaine (2024-2025) mais la demande d'autorisation pour motif 4 que nous avons effectuée s'est soldée par un refus, de même que le Recours Administratif Préalable Obligatoire qui a suivi.

Comme beaucoup de parents, nous pensions que le motif 4 de la nouvelle loi nous permettrait de continuer d'instruire notre fils à la maison, respectant ainsi le droit des parents de pouvoir choisir en priorité le genre d'éducation à donner à leurs enfants (Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). Mais en réalité, force est de constater qu'avec la mise en place de ce régime d'autorisation, nous assistons à la fin de la liberté d'instruction en famille.

En tant que parents, l'intérêt supérieur de notre enfant passe avant toute chose. Nous constatons que l'école à la maison est ce qui convient le mieux à notre fils actuellement, et c'est également son souhait, clairement et librement exprimé.

En conséquence, nous refusons de scolariser Samuel à la rentrée 2024 et continuerons d'assurer nous-mêmes son instruction, comme nous le faisons depuis 4 ans.

Nous rentrons ainsi officiellement en désobéissance civile, ce qui nous semble être l'action la plus juste à mener pour s'opposer à la mise en place de ce régime d'autorisation et prôner le retour au régime déclaratif.

Elle est publique, officielle et collective, aux côtés de l'association Enfance Libre.

Afin de mieux comprendre, voire éclairer, nos intentions, nous vous invitons à consulter ce site: <https://www.enfance-libre.fr/>

Restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos cordiales salutations.

Corinne Tessier

Guillaume Bouthié